

L'adjudant chef Hugues Otha de la GR enfin sorti du cachot militaire

Hugues Otha dans sa famille après 2 mois de prison militaire @ DR

Libreville, 11 novembre (Gabonactu.com) - L'adjudant chef Hugues Otha de la Garde Républicaine (GR), un corps d'élite dédié à la sécurité du chef de l'Etat gabonais et aux responsables des institutions républicaine, détenu depuis 2 mois dans une prison militaire a été libéré ce samedi sans avoir été jugé, a appris Gabonactu.com auprès de sa famille.

Le militaire a été interpellé pour jeté dans un cachot, semble-t-il situé dans le sous-sol de la présidence de la République, son lieu de travail.

La GR n'a pas communiqué sur les raisons de son interpellation. Sa famille a dénoncé par voie de presse une incarcération politique. Le jeune militaire a longuement travaillé sous les ordres de l'ancien maire de Libreville, Jean François Ntoutoume Emame, passé dans l'opposition en 2016. Ce lien ajouté à d'autres connexions via le mariage auraient été à l'origine des malheurs du jeune sous officier qui n'a pas encore fait de déclarations publiques.

Carl Nsitou

Si le sénateur Owono Nguéma continue à défier la justice force restera à la loi (source judiciaire)

Jean Christophe Owono Nguéma @ Sénat

Libreville, 30 octobre (Gabonactu.com) - Si le sénateur de l'opposition, Jean Christophe Owono Nguéma, par ailleurs 6^{ème} vice-président du Sénat, continue à défier la justice, force est et restera à la loi, a confié lundi à Gabonactu.com une source proche du parquet de Libreville.

Prié de se présenter urgemment à la section anti-criminalité de la Direction générale des recherches (DGR), un service des renseignements généraux de la gendarmerie gabonaise, Jean François Owono Nguéma, faisant valoir son immunité parlementaire, ne s'est pas présenté ce lundi à 9h00 comme stipulait la convocation qui lui a été remise.

« *Je suis légaliste. Je respecte la constitution de mon pays* », a déclaré le sénateur, une copie de la constitution à la main. « *Je n'accepterai jamais de violer la constitution car l'article 38 de la loi fondamentale protège les parlementaires* », a-t-il ajouté.

Selon cette loi « *aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Tout membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi, recherché ou arrêté en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police qu'avec l'autorisation du Bureau de la Chambre intéressée, sauf en cas de flagrant délit ou de condamnation définitive* ».

Dans une conférence de presse dimanche dernier, le procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong s'est appuyé sur l'exception soulevée par cet article 38 de la constitution « *sauf en cas de flagrant délit ou de condamnation définitive* » pour annoncer que le sénateur fait une lecture sélective ou erronée de la loi.

Selon le procureur Jean Christophe Owono Nguéma a été convoqué parce qu'il fait l'objet d'une enquête de flagrance pour avoir appelé le peuple au soulèvement en l'invitant de suivre l'exemple du Togo où la population défie le pouvoir dans les rues.

« *En cas de flagrant délit, l'immunité parlementaire ne s'applique plus. Les officiers de police judiciaire ont des pouvoirs étendus. Ils peuvent convoquer ou interpeller le parlementaire* », a ajouté le procureur en précisant que les officiers de police judiciaire ont jusque là été gentil avec le sénateur.

« *Le règlement intérieur et la loi organique du Sénat accordent une protection supplémentaire aux Sénateurs. Je n'accepterai jamais la violation de ces lois. Qu'ils viennent me soulever* », a insisté le Sénateur convaincu de son bon droit.

Les ennuis de Jean Christophe Owono Nguéma ont débuté lorsqu'il a accordé un entretien sur le plateau de la télévision francophone TV5 Monde dans son journal Afrique. Le sénateur a vivement critiqué la constitution en cours de révision. Il a estimé que le projet adopté par le conseil des ministres le 28 septembre dernier vise à installer une monarchie au Gabon.

Le sénateur a en conséquence appelé le peuple au soulèvement ce qui lui vaut les poursuites actuelles. Il risque une peine de prison ferme pour « *trouble à ordre public* ».

Le sénateur Owono Nguéma ne se présentera pas à la DGR ce lundi

Jean Christophe Owono Nguéma sur le plateau de TV5 Monde le 19 octobre 2017 @ DR

Libreville, 29 octobre (Gabonactu.com) - Le sénateur de l'opposition, Jean Christophe Owono Nguéma, par ailleurs 6^{ème} vice président du Sénat gabonais, convoqué à la Direction générale des recherches (DGR) ce lundi à 9h00 a confié à Gabonactu.com qu'il n'honorera pas cette convocation qui ne respecte pas la constitution.

« Je défends la constitution, je ne peux pas répondre à une convocation qui ne respecte pas la constitution », a affirmé le sénateur déplorant cette convocation qui viole l'article 38 de la constitution qui dispose : « aucun membre du parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions ».

« Je ne pense pas que la constitution est un torchant », a regretté le sénateur. « S'il veut de moi qu'ils viennent me prendre par la force », a-t-il ajouté en précisant que ce lundi il se rendra à son bureau à l'heure où il est attendu à la DGR.

La plainte ne précise pas les motifs exacts de la convocation. Jean Christophe Owono Nguéma, membre de l'Union nationale (UN, opposition) est convaincu que cette convocation fait suite à son passage sur le plateau de TV5 Monde le 19 octobre dernier. Il avait dénoncé le projet en cours de révision de la constitution en soutenant que le projet vise à installer une monarchie au Gabon. Il avait demandé à la population de se lever pour défendre leur constitution.

Le sénateur soupçonne que les gendarmes veulent l'arrêter pour appel à « *la révolte* » ou à l'insurrection populaire, des infractions prévues et punies par le code de procédures pénales.

Dans un communiqué suite à cette convocation, l'Union nationale, a dénoncé une provocation de la part du pouvoir. Le parti a rappelé l'article premier de la constitution qui dispose « *chaque citoyen a le devoir de défendre la patrie et l'obligation de protéger et de respecter la constitution, les lois et les règles de la République* ».

Camille Boussougou

Le sénateur Owono Nguéma convoqué à la DGR malgré son immunité parlementaire

Copie de la convocation adressée au sénateur Jean Christophe Owono Nguéma @ DR

Libreville, 28 octobre (Gabonactu.com) - Le sénateur Jean Christophe Owono Nguéma, 6ème vice président du Sénat, auteur des critiques acerbes au sujet de la révision en cours de la constitution du Gabon, est sommé de se présenter urgemment ce lundi matin à la Direction générale des recherches (DGR), le tristement célèbre service des renseignements généraux de la gendarmerie gabonaise.

Le sénateur est prié de se présenter à l'antenne anti-criminalité à 9h00 à la porte B1. Très peu d'hommes politiques convoqués dans ce service ressortent sans être transféré à la prison centrale après un passage devant un juge d'instruction.

Jean Christophe Owono Nguéma a déclenché la polémique suite à un passage sur le plateau de la chaîne de télévision francophone TV5 monde le 19 octobre dernier. Il a notamment affirmé que *«Ce projet de constitution pour moi, c'est la forfaiture de trop d'Ali Bongo, parce que ce projet vise tout simplement à faire disparaître la République gabonaise pour que nous devenions une monarchie. C'est une monarchisation de la République qu'aucun Gabonais ne pourra accepter»*.

Marquant son opposition à cette révision, il a demandé au peuple gabonais de se soulever pour protester. *«Ce problème politique est un problème gabonais, qui sera réglé par les Gabonais que nous sommes. Il faut que les Gabonais, à l'exemple du Togo descendent dans la rue. Qu'on affronte Ali avec ses milices. Qu'il tue ce qu'il pourra tuer, mais le reste continuera le combat. Nous devons laisser nos egos de côté pour combattre d'abord Ali Bongo»*, a-t-il dit.

Le pouvoir a vivement protesté contre ces propos « irresponsables », à travers des déclarations et un droit de réponse sur TV5 Monde. C'est l'ambassadeur du Gabon en France, Flavien Enongoué qui a donné la réplique au sénateur sur la chaîne française.

Le sénateur risque une peine de prison ferme pour appel à la révolte populaire et trouble à l'ordre public. Ces infractions sont prévues dans le code de procédure pénale, un vieux texte jamais révisé depuis son adoption dans les années 60.

Il reste que le sénateur est protégé par son immunité parlementaire. Les spécialistes n'ont pas encore expliqué si son immunité ne s'applique pas pour ces propos tenus hors de l'hémicycle et en période de non campagne électorale.

Hervé Patrick Opiangah devant la presse pour parler de Jean Ping

Hervé Patrick Opiangah et son avocat le 31 janvier 2015 annonçant dans une conférence de presse qu'il portera plainte contre Jean Ping @ archives Gabonactu.com

Libreville, 26 octobre (Gabonactu.com) - Hervé Patrick Opiangah, le très puissant collaborateur du chef de l'Etat gabonais, Ali Bongo Ondimba qui réclame 600 millions de FCFA à Jean Ping, sera devant la presse ce jeudi en fin de matinée pour parler entre autre de cette affaire privée devenue quasiment « une affaire d'Etat ».

La sortie de M. Opiangah correspondant quasiment à la fin de l'ultimatum adressé à Jean Ping pour solder sa dette.

Le 14 octobre dernier, un huissier, des hommes cagoulés et armés ont débarqué au domicile de l'opposant pour lui notifier la saisie d'un certains nombre de ses biens sous huitaine s'il ne s'acquittait pas de sa dette.

Petit retour plus de deux ans en arrière, le lundi 12 janvier 2015, [le réveil pour Jean Ping et sa famille est très mouvementé.](#) Au moins 300 jeunes attaquent et caillassent sa résidence. Caméra de surveillance cassée, le compteur électrique n'y échappe pas, des feux sont allumés, jets de projectiles divers et variés, l'ambiance est chaude.

Ces évènements se passent bien avant la présidentielle du 27 août 2016, mais l'opposant a une certitude : ces centaines de jeunes sont envoyées par celui qu'on appelle à l'époque le bras armé d'Ali bongo, Hervé Opiangah, un très proche du président Bongo. Jean Ping porte plainte contre Opiangah qui lui, crie à la diffamation. Le procès a lieu. L'opposant ne se présente pas. Il est condamné à verser à Opiangah 600 millions de francs CFA pour diffamation.

Ses comptes bancaires gabonais et français sont alors gelés tout cela avant la présidentielle. Ce qui fera dire au porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Bilie Bi Nzé petite phrase : « *Mais comment fait-il pour faire campagne alors que son argent est gelé ?* »

C'est donc cette affaire qui reprend ce vendredi selon un témoin joint chez l'opposant ce matin : « *C'est un huissier de justice qui est venu avec des éléments de la police encagoulés. Il est venu faire une saisie de la maison du président. L'huissier se présente en disant qu'il va tout saisir. On est au pays de Marlboro* ».

Alors, les huissiers ont déjà saisi une partie de ces 600 millions de francs CFA. Et quelque temps après leur arrivée, l'huissier et les hommes cagoulés ont quitté la résidence de Jean Ping, comme le confirme maître Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, porte-parole de l'opposant : « **C'est une étape de plus dans le harcèlement de Jean Ping**, mais c'est surtout un exemple patent de l'instrumentalisation des forces de sécurité et de défense dans notre pays. Qu'un huissier vienne pour poser un acte pourquoi pas à la limite. Mais qu'il vienne avec 30 gendarmes encagoulés en plein jour au domicile de Jean Ping pour faire signer un acte, l'armée finit par servir à autre chose qu'à sa mission première. Sur les conseils de ses avocats qui sont arrivés, il a signé l'acte et l'huissier est parti. Monsieur Jean Ping, à part sa résidence principale dans laquelle il habite, a d'autres biens immobiliers dans Libreville qui sont notoirement identifiés par la justice. Pensez-vous que le premier bien que l'on puisse saisir dans une affaire judiciaire, c'est la résidence principale ? Est-ce que l'on peut venir saisir la résidence de Jean Ping qui de mon point de vue vaut au moins trois ou quatre fois les sommes en cause ? C'est une plaisanterie ».

Un délai d'un mois a été donné à l'opposant avant que ses biens ne soient vendus aux enchères. Joint par RFI, Jean-Rémy Batsantsa, avocat de Jean Ping, ne décolère pas.

« *C'est absolument grave. Ce que nous allons faire, nous les avocats de Monsieur Ping, c'est que nous allons regarder attentivement tous ces actes et nous allons voir s'il y a lieu de les contester mais nous allons, de toute façon, les contester. Nous savons bien que les tribunaux sont aux ordres du pouvoir, mais nous irons quand même devant les tribunaux. C'est sans doute là un moyen pour eux d'essayer de réduire les capacités d'action de Monsieur Ping, en ce sens que l'on veut l'asphyxier, financièrement, de façon qu'il ne puisse plus avoir les moyens de mener sa résistance et son combat* », a-t-il déclaré.

Martin Safou & rfi.fr

Ils ont procédé à des saisies des comptes de monsieur Ping et ils ont récupéré grosso-modo une centaine des millions, un peu moins (Me Jean-Remy Banzanza, avocat de

Jean Ping)

Me Jean-Remy Batsantsa lors de l'interview le 13 octobre à Libreville @ Gabonactu.com

Libreville, 13 octobre (Gabonactu.com) - Suite à la décente musclée des gendarmes, accompagnés de l'huissier de justice Mintcho Sofiano vendredi au domicile de l'opposant Jean Ping pour l'exécution d'une décision de justice dans l'affaire opposant Jean Ping et Hervé Patrick Opianga, Me Jean-Remy Batsantsa, conseil de Jean Ping a dans une interview exclusive à Gabonactu.com reconnu que plusieurs biens de l'ancien président de la commission de l'Union africaine ont déjà été saisis. Lecture.

Gabonactu.com : Bonjour Me et merci pour votre disponibilité. Il y a un huissier de justice qui aurait ce matin posé des scellés au domicile de monsieur Jean Ping. Vous confirmez?

JRB : *Il s'agit d'une procédure de saisie immobilière et de saisie des biens que l'huissier a exécutés ce matin. En fait, il s'agit de l'exécution d'une vieille décision de justice qui avait condamné le président Ping à payer à monsieur Opiangh 600 millions de FCFA à titre de dommages et intérêts pour avoir diffamé monsieur Opianga. En janvier 2015, un groupe des jeunes étaient allés au domicile de monsieur Ping pour caillasser, inscrire les graffitis et créé tout un désordre au domicile de monsieur Ping.*

A l'issue de cette affaire, au lieu que ça soit monsieur Ping qui était agressé qui se retrouve en position de plaignant eh bien, c'est plutôt lui qui a été condamné par le tribunal de Libreville à payer à monsieur Opianga 600 millions pour l'avoir diffamé parce que monsieur Ping avait simplement dit que les enfants qui ont été arrêtés à son domicile ont expressément dit et devant tout le monde et devant la presse ce jour-là, que c'est monsieur Opianga qui les avaient envoyés. C'est un fait réel et tout cela a été inscrit et acté par des huissiers et les preuves on les a. Les enfants ont bien dit qu'il s'agissait de monsieur Opianga qui les avait envoyés commettre ces actes de vandalisme chez monsieur Ping.

Voici le début de l'histoire. Alors lorsque cette décision est tombée, nous avons naturellement fait appel. Nous sommes en cassation. Mais vous savez la justice gabonaise est aux ordres des tenants du pouvoir actuel. Ils font ce qu'ils veulent. Ils ont procédé à des saisies des comptes de monsieur Ping et ils ont récupérés grosso modo une centaine des millions, un peu moins. Mais comme ils ne sont pas encore rentrée dans les 600 millions, ils continuent l'exécution parce qu'ils ont saisi les comptes du président Ping aussi bien à Libreville qui à l'étranger. Aujourd'hui l'huissier s'est présenté effectivement au domicile de monsieur Ping avec un camion de gendarmes tous encagoulés pour la plupart et armés jusqu'aux dents, simplement pour venir délaisser à monsieur Ping deux actes de saisies, ventes de ses biens et meubles. Un acte de saisie vente et un acte de saisie immobilière.

L'objet de cette visite de l'huissier au domicile de monsieur Ping c'était pour lui délaisser ces actes, simplement cela. Et l'huissier a cru bon de venir avec des gendarmes armés jusqu'aux dents, portant des cagoules, sans doute pour impressionner. Mais ils vont impressionner qui encore aujourd'hui. Ils ne peuvent plus impressionner quelqu'un aujourd'hui ces monsieur, ils le savent. Les gabonais ne sont plus n sont plus dans cet état d'esprit, on a plus peur. Donc il faut qu'ils fassent les choses normalement.

Gabonactu.com : Si on comprend bien, c'est la résidence de monsieur pin qui a été saisie?

JRB : *Alors ils ont fait deux saisies. Précisément une saisie vente des biens et meubles. Meubles, c'est-à-dire les véhicules. Une dizaine des voitures ont été saisis. La 2^{ème} procédure c'est la saisie immobilière. En fait il s'agit d'un commandement préalable à la saisie de sa résidence effectivement. C'est-à-dire qu'ils ont déposé un commandement en disant à monsieur Ping où vous payez les 600 millions où nous allons vendre votre résidence. C'est cet acte qu'ils sont venus délaisser à monsieur Ping. Nous en sommes là.*

Gabonactu.com : Ça prendra combien de temps avant l'exécution de la procédure?

JRB : *Les saisies c'est un mois. Le commandement dure un moi. Au bout d'un mois soit nous payons soit nous allons engager des procédures pour faire annuler ces procédure. C'est ce qui nous allons examiner avec mon confrère maître Ndiaye qui est à mes côtés dans ce dossier là on défend monsieur Ping.*

Gabonactu.com : Gabonactu vous remercie.

JRB : *C'est moi.*

Propos recueillis par Sydney IVEMBI

[Plusieurs policiers armés ont investi la résidence de Jean Ping](#)

Libreville, 13 octobre (Gabonactu.com) - Plusieurs policiers armés ont investi vendredi la résidence privée de Jean Ping, apparemment sécuriser un huissier de justice venu notifier une décision de justice à celui qui se présente toujours comme le président élu du Gabon.

M. Opianga avait porté plainte contre Jean Ping en 2015 pour diffamation. Ce conseil du président Ali Bongo Ondimba avait été cité comme le commanditaire du caillassage de la résidence de Jean Ping en janvier 2015 par un groupe de jeunes surexcités.

Jean Ping ne s'était pas présenté à toutes les audiences dans cette affaire. Il était condamné à version plusieurs millions de FCFA à Hervé Patrick Opianga. Ses comptes au Gabon étaient gelés mais Jean Ping n'avait jamais fait appel estimant qu'il était condamné par une « justice aux ordres ». Il s'estimait être la victime d'une sauvage agression sans que les forces de l'ordre et la justice ne lui apporte l'assistance et la protection nécessaire.

Antoine Relaxe

[Pierre Péan condamné pour diffamation à l'égard d'Ali Bongo](#)

Pierre Péan @DR

Libreville, 6 octobre (Gabonactu.com) - Le journaliste et écrivain français Pierre Péan a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation à l'égard du président Ali Bongo qu'il avait accusé dans son livre intitulé « Nouvelles affaires africaines », avoir commandité dans les années 90 l'assassinat de Jean-Pierre Lemboumba Lépendou, alors directeur de cabinet de son père chef de l'Etat Omar Bongo.

L'affaire fait les choix gras dans les réseaux sociaux. Pierre Péan a été condamné suite à une plainte pour diffamation du président Ali Bongo en France. La requête a prospéré et donné raison au plaignant.

La sentence est essentiellement pécuniaire. Il doit payer « 1000 euros d’amande ». Tout comme Sophie de Closets, qui dirige l’éditeur du livre, Fayard. Elle aussi a écopé « 1000 euros d’amende avec sursis ».

La justice française a requis par ailleurs que « les deux prévenus devront en outre payer un euro de dommages et intérêts à Ali Bongo ».

Camille Boussoughou

Rentrée judiciaire sous le regard vigilant d’Ali Bongo

Le Président Ali Bongo Ondimba lors de rentrée judiciaire @ DCP

Libreville, le 2 octobre (Gabonactu.com) - Le premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, par ailleurs président en exercice du Corps Judiciaire Gabonais a présidé la cérémonie solennelle d’audience de rentrée judiciaire sous le regard vigilant du chef de l’Etat Ali Bongo Ondimba, président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

La cérémonie a eu lieu dans la salle d’apparat du Palais de justice de Libreville. Une rentrée judiciaire sous le sceau de l’affirmation de la démocratie et de la bonne gouvernance du pays.

« Nous devons nous engager à faire mieux au cours de cette nouvelle année judiciaire, car la politique volontariste du chef de l’Etat doit être soutenue par le pouvoir judiciaire que nous représentons afin de produire les résultats escomptés et être performants. Toutes les professions doivent se sentir concernées », a déclaré M. Ngoulakia lors de son allocution.



Gilbert Ngoulakia qu'entouraient d'autres membres du corps judiciaire @ DCP

Le Vice-Président de la République, Pierre Claver Maganga Moussavou, le premier ministre Emmanuel Issozé Ngondet et plusieurs membres du gouvernement ont pris part à cette rentrée judiciaire qui se tient chaque début du mois d'octobre de l'année. Celle-ci marque la reprise des activités de l'appareil judiciaire. Le bilan de l'année écoulée a été jugé positif.

La rentrée judiciaire intervient après la tenue du dernier Conseil supérieur de la magistrature (CSM) du 7 septembre dernier, au cours duquel le chef de l'Etat a rappelé aux magistrats les attentes des Gabonaises et des Gabonais.

«J'ai toujours souligné avec insistance la nécessité d'offrir aux justiciables, une justice libre et indépendante, droite et tolérante, forte et équitable qui doit, comme d'autres domaines, assurer l'égalité des chances en étant au service de tous, sans distinction aucune.», avait-il rappelé.

Sydney IVEMBI

Pourquoi Oyougou et Massavala Maboumba sont en prison ? (le Procureur répond)

Steeve Ndong Essame Ndong, procureur de la République le 16 septembre 2017 dans son bureau @ Gabonactu.com

Libreville, 17 septembre (Gabonactu.com) - Le Procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong a dans un point de presse samedi à Libreville expliqué pourquoi Frédéric Massavala Maboumba et Pascal Oyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et modernité (RH&M) sont en prison.

Selon le procureur de la République, Frédéric Massavala Maboumba, porte parole de la Conférence des présidents des partis de la Coalition pour la nouvelle République qui soutiennent Jean Ping est accusé d'avoir surchauffé et incité les manifestants à investir, sans autorisation administrative, l'espace public et la rue à travers une marche.

Le juge d'instruction l'a inculpé et placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville le 8 septembre dernier pour les délits de « *provocation directe à un attroupement non armé par discours proférés publiquement et instigation aux actes ou manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat* ».

Frédéric Massavala risque 1 à 10 ans de prison ferme pour ce délit, si la justice ne lui reconnaît pas des circonstances atténuantes, selon le code pénal gabonais. L'instruction de son dossier peut durer six mois renouvelable une fois.

De son côté, Pascal Oyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et modernité, parti d'Alexandre Barro Chambrier risque au minimum 10 ans de prison ferme. Une investigation réalisée à son domicile a permis de saisir un document intitulé « *Stratégie pour le salut national* ».

Ce document de 13 pages, non consulté par Gabonactu.com, serait un véritable plan de déstabilisation du Gabon. Le plan aurait dû être lancé le 4 septembre dernier à l'occasion du meeting interdit de Ntchoreret. Le palais du Sénat et la Maison de la Radio seraient les bâtiments ciblés pour lancer l'opération. Des casernes militaires et autres édifices publics étaient aussi sur la ligne de mire.

Selon le document lu par le Procureur de la République samedi, Pascal Oyougou serait le commanditaire de l'attaque d'un convoi des camions grumiers sur la route nationale entre Guidouma et Fougamou.

Des messages qu'il aurait échangés avec un complice ont été saisis. A ce niveau il était prévu l'abattage des arbres pour paralyser la route et bloquer l'économie nationale.

Le complice, un certain Joël Yaka Mourambou qui réclamait plus de moyens pour poursuivre l'action entamée à Guidouma serait en fuite. Il est activement recherché, selon le procureur.

Pascal Ouyougou a donc été interpellé et placé sous mandat de dépôt le 12 septembre dernier pour répondre de « *crime de complot contre l'autorité de l'Etat et du délit d'instigation aux actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat* », a affirmé le Procureur de la République.

« Le juge d'instruction recherchera tous autres coauteurs ou complices dans la commission de ces faits d'une particulière gravité », a conclu le Procureur.